

Communiqué de presse

2 mars 2021 - N° 6

SCOR annonce la publication de son Document d'enregistrement universel 2020

Le Document d'enregistrement universel 2020 du groupe SCOR a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 2 mars 2021.

Ce document est disponible sur le site Internet de la société à l'adresse www.scor.com et sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org. Des exemplaires du Document d'enregistrement universel 2020 sont également disponibles au siège de SCOR :

5 avenue Kléber
75795 Paris cedex 16

Les informations suivantes sont intégrées dans le Document d'enregistrement universel 2020 :

- le rapport financier annuel 2020;
- le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions.

*

* *

Contacts

Media

Jérôme Guilbert
+33 (0)1 58 44 79 19
media@scor.com

Investor Relations

Olivier Armengaud
+33 (0)1 58 44 86 12
oarmengaud@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](https://www.linkedin.com/company/scor) | Twitter: [@SCOR_SE](https://twitter.com/SCOR_SE)

Généralités

Le document d'enregistrement universel 2020 déposé le 2 mars 2021 sous le numéro D.21-0084 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) (le «Document d'enregistrement universel») est disponible sur le site Internet de SCOR www.scor.com.

Déclarations prévisionnelles

Ce document contient des déclarations et des informations prévisionnelles sur les objectifs de SCOR, notamment en ce qui concerne ses projets actuels ou futurs. Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur ou du mode

Communiqué de presse

2 mars 2021 - N° 6

conditionnel, ainsi que par des termes tels que "estimer", "croire", "avoir pour objectif de", "avoir l'intention de", "s'attendre à", "aboutir à", "devoir" et autres expressions similaires. Il convient de noter que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prévisionnelles dépend des circonstances et des faits qui se produiront à l'avenir.

Le Document d'enregistrement universel contient des informations relatives aux risques et incertitudes pouvant affecter l'activité de SCOR.

Les déclarations prévisionnelles et les informations relatives aux objectifs peuvent être influencées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats, les performances et les réalisations futurs prévus ou attendus par SCOR.

L'impact de la crise du Covid-19 sur les activités et résultats de SCOR ne peut toujours pas être évalué avec précision à ce stade, compte tenu de l'incertitude liée à la fois à l'ampleur et à la durée de la pandémie de Covid-19 ainsi qu'aux effets possibles des futures décisions gouvernementales et / ou évolutions juridiques dans ce contexte. Cette incertitude découle de la grande difficulté à formuler des hypothèses solides sur l'impact de cette crise en raison du manque d'événements comparables, de la nature persistante de la pandémie et de ses répercussions profondes sur l'économie mondiale, la santé de la population ainsi que sur les clients et partenaires de SCOR.

Ces hypothèses comprennent notamment :

- la durée de la pandémie, son impact sur la santé à court et long terme,
- la disponibilité, l'efficacité et le taux d'utilisation des vaccins;
- la réponse des organes gouvernementaux à l'échelle mondiale (y compris exécutifs, législatifs et réglementaires);
- les actions judiciaires ou influences sociales potentielles;
- la couverture et l'interprétation des contrats de SCOR dans ces circonstances;
- l'évaluation de l'estimation du sinistre net et de l'impact des mesures d'atténuation des sinistres.

Par conséquent,

- toutes les évaluations et les chiffres en résultant présentés dans ce document sont nécessairement des estimations approximatives basées sur des analyses évolutives, et comprennent un large éventail d'hypothèses théoriques, qui sont encore très évolutives ;
- A ce stade, aucun des scénarios, évaluations, analyses d'impact ou chiffres ne peut être considéré comme certain ou définitif.

Les déclarations prévisionnelles contenues dans le Document d'enregistrement universel ne sont pas des "prévisions de bénéfice" au sens de l'article 1 du règlement délégué de la Commission (UE) 2019/980.

Informations financières

Les informations financières du Groupe contenues dans ce document sont préparées sur la base des IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union Européenne.

Sauf indication contraire, les postes du bilan, du compte de résultat et les ratios de l'exercice précédent n'ont pas été reclassés.

Les résultats financiers pour l'ensemble de l'année 2020 inclus dans le document ont été vérifiés par les auditeurs indépendants de SCOR.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont présentés en euros. Tout chiffre pour une période postérieure au 31 décembre 2020 ne doit pas être considéré comme une prévision des résultats financiers attendus pour ces périodes.

Le ratio de solvabilité donné dans ce document n'a pas fait l'objet d'un audit. Les résultats finaux de solvabilité du Groupe doivent être déposés auprès des autorités de contrôle d'ici mai 2021, et peuvent différer des estimations exprimées ou sous-entendues dans le présent rapport.